
CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS :

DU PREMIER DEGRE : Concours de professeurs des écoles

DU SECOND DEGRE : Concours externes ou internes :

AGREGATION, AGREGATION EXTERNE SPECIAL, CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP, CPE, TROISIEMES CONCOURS DU CAPES, DU CAPET ET DU CAPLP.

Ainsi que les concours correspondants aux enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat : CAER-CAFEP

SESSION 2017

Le **RECTORAT DE LA MARTINIQUE** communique, l'ouverture des registres d'inscription, aux concours de recrutement des personnels enseignants du premier degré, et du second degré (établissements d'enseignements public et privé sous contrat) **au titre de la session 2017.**

- Les candidats s'inscrivent par **internet** en accédant au service d'inscription aux adresses suivantes :
- Pour les concours de recrutement de professeurs des écoles :
<http://www.education.gouv.fr/siac1>.
- Pour les concours de recrutement de personnels de l'enseignement du second degré : <http://www.education.gouv.fr/siac2>.

1/ OUVERTURE DU REGISTRE :

**Du JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016 à partir de 12 H 00 (heure de PARIS)
au JEUDI 13 OCTOBRE 2016 à 17 H 00 (heure de PARIS).**

2/ CONCOURS OUVERTS A LA SESSION 2017 :

➤ **1/ POUR LE PREMIER DEGRE** :

- Concours de recrutement de Professeurs des écoles : pour l'enseignement public et l'enseignement privé.

➤ **2/ POUR LE SECOND DEGRE (enseignements public et privé sous contrat) dans les sections et options ouvertes** :

- Concours externe et interne de l'AGREGATION
- Concours externe spécial d'AGREGATION (uniquement enseignement public)
- Concours externe et interne du CAPES
- Troisième concours du CAPES
- Concours externe et interne du CAPET
- Troisième concours du CAPET
- Concours externe et interne du CAPLP
- Troisième concours du CAPLP
- Concours externe et interne du CAPEPS
- Concours externe et interne de CPE (uniquement enseignement public)

Et les concours correspondants de l'enseignement privé sous contrat (CAER et CAFEP)

- **A noter la fermeture du corps des COP et ouverture en 2017 du concours de recrutement des psychologues de l'Education Nationale (PsyEN) .**

➤ **3/ INFORMATIONS IMPORTANTES :**

Les candidats sont invités à consulter le GUIDE DES CONCOURS, sur les sites précités avant de s'inscrire et afin d'éviter des candidatures irrecevables et notamment.

Pour cela, il est nécessaire de prendre connaissance des rubriques suivantes :

- **choix de recrutement**
- **conditions : d'inscription générales, particulières propres à chaque concours ;**
- **conditions d'ancienneté ;**
- **et des modalités de téléchargement des dossiers RAEP, pour certains concours (consulter les dates de retour des dossiers).**

Recommandation :

Les candidats peuvent s'inscrire à plusieurs sections de concours différents, **dans la mesure où les épreuves se déroulent à des dates différentes.**

- De même que pour tous les concours, **le choix doit être fait entre l'enseignement public et l'enseignement privé au moment de l'inscription.**
- **Lorsqu'une épreuve est à options, les options sont à choisir également au moment de l'inscription.**

Toutes informations complémentaires sont consultables sur le site internet du Ministère : www.education.gouv.fr en utilisant la rubrique : CONCOURS EMPLOIS CARRIERES.

Transmis pour diffusion : A tous les Chefs d'établissements publics et privés sous contrat d'enseignement du 1^{er} degré et du 2nd degré,
S/c de Mesdames et Messieurs les IEN, les IEN ET – EG et les IA - IPR.
A l'ESPE, à l'Université des Antilles.

Division des Examens et Concours - DEC3 - Bureau des Concours

Contacts :

CAPES - CAPLP : 059652 25 07
CAPEPS – CAPET - AGREGATION EXTERNE – CPE : 0596 52 25 44
AGREGATION INTERNE : 0596 52 25 45
CRPE : 059652 25 24 ou 0596 52 25 28
Standard : 0596 52 25 02 ou 0596 52 27 02
Mel : ce.dec@ac-martinique.fr
